



L'écho de Cormeray

Bulletin d'information n°9

EDITION SPECIALE - SECURITE

Grâce au soutien de la gendarmerie, la commune de Cormeray a organisé le jeudi 10 avril dernier une réunion d'information et de sensibilisation, à la salle des fêtes, sur le thème de la sécurité. Une quarantaine de personnes, très intéressées, a répondu présent. De nombreuses questions ont été posées. Ce fût également l'occasion de partager les différentes expériences des uns et des autres.

Dans un premier temps les deux gendarmes ont présenté leur unité puis "*la maison de protection des familles*". Les thèmes de l'insécurité ont été ensuite détaillés, avec des conseils pratiques.

Nous vous en proposons une petite synthèse :

Vols sur la voie et lieux publics :

Vol à l'arraché : Le vol à l'arraché est un vol au cours duquel la victime se voit arracher un ou plusieurs objets de valeur. Il a la particularité d'être aussi rapide que violent. Le plus souvent, les voleurs visent votre sac à main, votre téléphone portable, votre montre, vos bijoux...

Attention donc à votre sac à main !! Portez-le en bandoulière plutôt que sur l'épaule.

Pensez également à répartir vos papiers d'identité dans différentes poches ainsi que dans une poche intérieure. L'abattant du sac doit être à l'intérieur.



- Pour les sacs à dos, privilégiez les fermetures sur le dos (inaccessibles si le sac est sur le dos)
- Ne pas mettre son téléphone dans la poche arrière de son pantalon.
- Marchez face à la route avec votre sac côté opposé à la route.

Distributeur de Billets : Observez attentivement le distributeur de billets avant d'y insérer votre carte et ne retirez pas d'argent si vous repérez une anomalie visible. Vérifiez si un film plastique est sur le clavier et/ou si un boîtier a été posé → Attention les fraudeurs ne sont pas loin donc se mettre en sécurité et appeler immédiatement le 17.

Eloigner des personnes qui sont autour de vous lors du retrait.

Se méfier des personnes qui proposent leur aide spontanément.

En cas de doute, mettre sa carte dans le distributeur et taper un faux code, la carte sera alors avalée ; appelez alors le numéro d'assistance de votre banque.



Vol de voiture : en cas d'arrêt : Remontez les vitres / Bloquez la direction / Verrouillez les portes

Ne laissez pas d'objets en vue dans le véhicule. Votre voiture est un coffre-fort !

Utilisez une barre antivol à main pour bloquer votre volant.

Les voleurs doivent faire vite,

l'objectif est donc de ne pas leur faciliter la tâche !



EDITION SPECIALE - SECURITE

Arnaques sur la voie et lieux publics :

Arnaque au rétroviseur cassé : Toujours faire un constat et ne pas donner d'argent pour des soi-disant réparations. En cas de doute, contactez la gendarmerie pour déclarer les faits.



Fausse panne : Proposez d'appeler les gendarmes (légalement il n'y a aucune obligation de s'arrêter pour dépanner). Ne pas intervenir.

Arnaque de la vieille connaissance : Une personne vous interpelle ou vous sollicite en prétendant vous connaître ou connaître vos proches. L'arnaque consiste ensuite à vous réclamer de l'argent...

Car-jacking : Le car-jacking est une technique qui consiste à voler un véhicule à l'arrêt, alors que le moteur est en marche et que le conducteur est encore dedans. Le malfaiteur utilise souvent la menace et la violence pour récupérer de force les clés ou prendre le volant.

Le bon réflexe : Dès que l'on sort de sa voiture on éteint le moteur ! Le plus prudent est de ne pas descendre de sa voiture et appeler le 17.

Le Bon samaritain : L'arnaque du bon samaritain revêt de nombreuses formes, généralement celle de pickpockets vous courant après pour vous rendre quelque chose que vous avez laissé tomber. Mais ne vous y méprenez pas : La personne vous aide pour ensuite vous voler !!

Vol par ruse ou à la fausse qualité :

Un ou plusieurs individus usurpent une qualité qui n'est pas la leur, tentent de pénétrer dans votre domicile, détournent votre attention pour dérober des objets de valeur, de l'argent ou vos bijoux.

N'ouvrez pas, ne laissez pas rentrer ces individus en cas de suspicion.

Exigez la carte professionnelle et assurez vous de l'attitude (professionnelle et bienveillante) de la personne.

Demandez à la personne de garer sa voiture devant chez vous, notez sa plaque d'immatriculation et appelez le 17 pour vérifier.



Démarcheur à domicile :

Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas). Exigez la présentation d'une carte professionnelle. Ne signez rien avant d'avoir le devis en main. Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté.



Avec la **loi Hamon** : vous disposez de 14 jours de rétractation. Mais attention la date ne doit pas être inscrite avant (antidaté) ; il faut mettre la date du jour.

Gare aux supers promos ... « demain il sera trop tard !! » ... Ne vous précipitez pas !

→ Ce qu'il faut retenir : Par précaution ne laissez entrer personne à votre domicile !



Violences sur seniors :

Si vous savez ou soupçonnez qu'une personne âgée est victime de maltraitance, **vous devez signaler les violences commises aux autorités**. Ces violences peuvent venir des : conjoint, enfants, personnels soignants ou encore aides à domicile.

→ Si vous en êtes témoin, contactez le **3977**

EDITION SPECIALE - SECURITE

Arnaques à domicile :

Les escrocs se présentent en général comme des acteurs de la vie locale. Mais dans les faits, la plupart de ces corps de métier n'ont pas le droit de faire de porte-à-porte. À l'échelle nationale, **seuls les facteurs et les pompiers sont autorisés à faire du démarchage à domicile pour vendre des calendriers.**

Avis de passage ou convocation : ne pas appeler le numéro de téléphone indiqué sur l'avis, mais contacter le 17 pour vérifier s'il s'agit d'une véritable convocation.

Appels téléphoniques : (malheureusement pas de remède miracle !) surtout : **ne pas répondre**

pour les téléphones fixes : sur les téléphones Panasonic, il est désormais possible de bloquer les appels inconnus (se référer à la notice du téléphone pour le paramétrage).

pour les téléphones portables : le blocage des numéros inconnus est possible en allant dans les paramètres de votre téléphone.



Arnaques mail :



Assistance et prévention
en sécurité numérique

Pour identifier les arnaques, un outil de diagnostic est mis à disposition sur le site cybermalveillance.gouv.fr. En fonction de la situation, la plateforme fournit des conseils. Elle propose également une mise en relation avec des professionnels spécialisés en sécurité numérique.

Pour vérifier qu'il s'agit bien d'un message officiel, pensez à vérifier l'adresse email de l'expéditeur. Si cette dernière ne comporte pas le nom de l'entité, qu'elle présente des fautes d'orthographe ou que le nom vous paraît suspect, n'ouvrez pas le message. Il s'agit sûrement d'un mail frauduleux.

A retenir : Ne cliquez pas sur un lien et en cas de doute appelez la gendarmerie

Mails remboursement (impôts/Ameli):

L'hameçonnage (ou : *phishing*) est un SMS ou mail frauduleux destiné à tromper la victime pour l'inciter à communiquer des données personnelles et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance.

Ne cliquez pas sur un lien et ne jamais rentrer ses coordonnées bancaires.



Rançongiciel :



Un ransomware est un type de logiciel malveillant, ou malware, que les cybercriminels utilisent pour bloquer l'accès aux données critiques d'une victime, les détruire ou les publier, à moins qu'une rançon ne soit payée.

Conséquence : L'écran de l'ordinateur se bloque et pour déverrouiller il faut payer ==> dans ce cas, éteindre l'ordinateur et faire vérifier au plus vite votre ordinateur par un informaticien (présence de virus).

SMS Frauduleux :

Depuis fin 2022, Cybermalveillance.gouv.fr a identifié plusieurs vagues de SMS frauduleux dans lesquels des escrocs tentent de se faire passer pour l'enfant du destinataire du message. Ils prétextent un problème avec le téléphone ou la ligne téléphonique de l'enfant et invitent le parent à échanger sur l'application de messagerie WhatsApp via un nouveau numéro inconnu. En usurpant l'identité de l'enfant, cette forme d'hameçonnage (phishing) vise à tromper les parents dans le but de leur dérober de l'argent.

Par exemple :

bonjour maman/papa.
mon téléphone est cassé. c'est mon nouveau numéro de téléphone.
+33 [numéro] vous pouvez enregistrer ceci. envoie moi un message via whatsapp.

Coucou maman, c'est moi. J'ai eu un problème avec mon numéro de téléphone, c'est mon numéro temporaire. Envoie moi un message sur WhatsApp, sur ce numéro le plus rapidement possible ! Je ne pourrai plus te répondre ici comme je n'ai pas de crédit, je dois te parler de quelque chose...

→ ne surtout pas répondre !!

EDITION SPECIALE - SECURITE

Sites ventes entre particuliers :

Avant de payer aller voir l'objet

Donner RDV aux heures ouvrées en semaine pour pouvoir vérifier auprès de la banque.

Si vous vendez : Attention aux chèques de banque (à faire vérifier auprès de la banque du vendeur)

Achats sur Internet :

Pour être sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter un produit est fiable, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) recommande « d'entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque ».

Dans tous les cas : **Toujours vérifier que le site est sécurisé** par HTTPS + 



Les cambriolages : " Ne tentez pas les voleurs "

Soyez observateur et curieux

Ne rien laisser dans la cour (outils, ...)

Fermez portail/porte et fenêtres

Préférez une haute clôture non opaque (type grillage) plutôt qu'un mur



Une bonne entente avec le voisinage induit un regard vigilant sur l'ensemble des maisons alentour

Utilisez un entrebâilleur de porte (chaînette)

Installez une serrure multipoints à fleur de porte

Lors d'une visite inconnue, entrebâillez la porte ou répondez en ouvrant la fenêtre

Il n'y a aucune obligation d'ouvrir sa porte à un inconnu, d'autant plus si on le trouve suspect ; se renseigner en mairie ou auprès de l'organisme dont il prétend être l'envoyé.

Solutions pas chères :

Mettre en place un boîtier alarme / unecaméra factice

Installer un panneau « *attention au chien* »

Installer une plaque « *maison sous surveillance et alarme* »

Solutions un peu plus chères :

Utilisation d'un canon à fumée

Mise en place d'un dispositif d'alarme

Changer portes et fenêtres, et privilégier le PVC avec portes 3 ou 5 points

Mise en place d'un dispositif vidéo protection

Utilisation de détecteurs de présence

Mise en place d'un éclairage extérieur automatique, en privilégiant la durée la plus courte



Pensez à ...

être discret sur vos richesses

cacher vos objets de valeur

garder les références complètes des objets de valeur

prendre des photos

si vous possédez un coffre-fort, faites le sceller

Les signes d'un futur cambriolage

Signes devant un domicile, sur une boîte aux lettres, au sol, à côté d'une fenêtre...

- **Losange** : La maison est vide (vacances, absences longues...)
- **Cercle** : Accès facile au logement, pas d'alarme, peu de risque
- **Rond avec croix** : Le logement n'est pas une bonne cible, trop de risques, peu d'intérêt
- **Triangle** : Logement habité par une femme seule
- **Y inversé** : Maison sécurisée (alarme, chien, caméra...)
- **Plusieurs cercles** : Logement avec des biens de valeur, argent liquide, bijoux...
- **Croix** : Le cambriolage est programmé, sur le point d'avoir lieu



En cas de cambriolage :

Premier réflexe : gardez votre calme.

- prévenez la gendarmerie en appelant le 17 immédiatement
- n'entrez pas et interdisez l'accès (les cambrioleurs sont peut-être toujours là !)
- ne touchez à rien
- et attendez la gendarmerie
- pensez à votre sécurité
- faites opposition aux chèques et Carte(s) Bancaire(s)
- déposez plainte

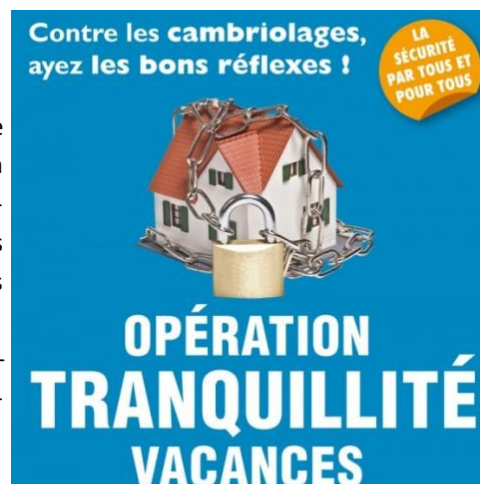
Il existe une section de gendarmerie : "*Correspondant Sécurité*" qui peut intervenir à votre domicile pour voir ce qu'il faut changer pour plus de sécurité. N'hésitez pas à faire appel à cette section : c'est Gratuit !

Absence prolongée :

Aviser vos voisins de confiance

Mettez en place l'opération "tranquillité vacances" : Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...)

Utilisez des illusions de présence : ouverture de volets automatisés / programmateur de lumière / mise en route de radio / faire relever le courrier / effectuer un transfert d'appel



Participation Citoyenne : Collectif de voisins qui sont vigilants et en contact avec la gendarmerie.

Appli « ma sécurité » :

« Ma Sécurité » est une application française du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, accompagnant la population dans ses démarches en ligne et mettant à disposition du grand public des conseils, des numéros utiles, des actualités locales ou thématiques et une carte des commissariats et brigades de gendarmerie. L'application permet de communiquer avec un policier ou un gendarme, 24h/24 et 7j/7, par tchat.

Nous espérons que ces informations et conseils vous ont été utiles.

La commune de



remercie la



d'être intervenue à l'occasion de cette réunion !

LES ÉVÉNEMENTS

à venir

Soirée Choucroute

Organisée par le Comité des Fêtes de Cormeray,
en collaboration avec la municipalité

Samedi 13 Septembre

**Stade de foot de Cormeray
à partir de 16h**



La commune de Cormeray
vous propose de venir profiter

d'animations pour le plaisir **Sous chapiteau**
des petits et grands (structures gonflables, défis, jeux
en bois, représentations diverses,...) et de la buvette.



**Repas servi à 20h,
accompagné d'une
soirée dansante
ouverte à tous**



Feu d'artifice vers 22h



Réservation et règlement obligatoires

02 54 44 26 19 - mairie de Cormeray

1 rue de la Buissonnière, 41120 CORMERAY

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur
ainsi que sur le site internet



et

la page



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants



de la commune.

<https://mairie-cormeray.fr/fr/>

Les élus rappellent également que les conseils municipaux ont lieu chaque deuxième jeudi du mois.

Journal édité par votre mairie. Merci à tous les élus ayant rédigé ces articles pour permettre à tous les habitants d'être informés de l'actualité de leur commune.

Directeur de publication : Joel PASQUET — Conception et impression : Equipe municipale